

# Rapport d'activité 2023

**Fédération Nationale des Détaillants en  
Maroquinerie et articles de Voyage**

Le 8 avril 2024



## SOMMAIRE

|      |   |    |
|------|---|----|
| I.   | <b>Agenda de la FNDMV</b>   | 3  |
| II.  | <b>Baromètre de branche</b>   | 4  |
|      | ➤ Baromètre de branche  | 4  |
|      | a) 1 <sup>er</sup> Trimestre  | 4  |
|      | b) 2 <sup>ème</sup> Trimestre   | 5  |
|      | c) 3 <sup>ème</sup> Trimestre   | 6  |
|      | d) 4 <sup>ème</sup> Trimestre   | 7  |
| III. | <b>Actions et représentation de la profession</b>                             | 8  |
|      | ➤ Site internet   | 8  |
|      | ➤ Guides pratiques  | 9  |
|      | ➤ Le Guide sectoriel pour la transition écologique des maroquinerie de détail | 10 |
|      | ➤ Mise en place de Webinaire  | 11 |
|      | a) Renouvellement des baux commerciaux  | 11 |
|      | b) L'épargne salariale  | 11 |
|      | ➤ Journée de formation  | 12 |
|      | ➤ Participation au Salon régional de Lyon                                     | 12 |
|      | ➤ Mutualisation des sacs d'emballage  | 13 |
|      | ➤ Lancement de l'application Cuir Genius                                      | 13 |
|      | ➤ Dénonciation de la gestion du SAV de Cabaïa                                 | 15 |
|      | ➤ Accompagnement des entreprises touchées par les émeutes                     | 16 |
|      | ➤ Maintien de notre code NAF  | 16 |
|      | ➤ Délais de paiement  | 16 |
|      | ➤ Visibilité de la FNDMV dans les médias                                      | 17 |
|      | ➤ Calendrier éditorial de Noël  | 17 |
| IV.  | <b>Promotion de la profession</b>   | 18 |
|      | ➤ Les kits PLV  | 18 |
|      | ➤ Une campagne de Noël  | 19 |
|      | ➤ Remise des prix du Concours des vitrines de Noël                            | 20 |
|      | ➤ Des totes bags  | 21 |
|      | ➤ Les réseaux sociaux de la FNDMV   | 21 |
|      | a) Les campagnes digitales : Le Saviez-vous ?                                 | 22 |
|      | b) Les Campagnes vidéo AF Cuir  | 23 |
|      | c) Vidéo promotion des métiers  | 25 |
| V.   | <b>La Branche du Commerce de Détail non Alimentaire (CDNA)</b>                | 26 |
|      | ➤ Les accords de branche conclus en 2023                                      | 26 |
|      | ➤ Autres accords de branche entrés en vigueur en 2023                         | 29 |
|      | ➤ Formation professionnelle   | 30 |
|      | ➤ Epargne Salariale   | 31 |
|      | ➤ Etudes interbranche   | 32 |

# I. Agenda de la FNDMV 2023

Tout au long de l'année, la FNDMV assiste à de nombreuses réunions, environ une centaine avec les partenaires suivants :

- Le conseil du Commerce de France
- La Confédération des Commerçants de France
- AF Cuir anciennement Conseil National du Cuir
- Le CDNA
- L'APCDNA
- L'INSEE
- Le Collectif de l'Equipement de la Personne
- Le Conseil National du Commerce
- Le Cabinet de la Ministre Olivia Grégoire
- La CPME

# II. Baromètre de branche

## a) Baromètre 1<sup>er</sup> Trimestre 2023

### MAROQUINERIE

Sources : CDNA / XERFI-Spécific

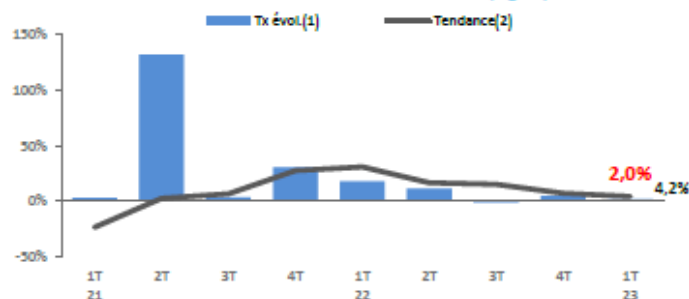
#### Maintien de la croissance

Suite aux belles performances enregistrées en fin d'année 2022, les professionnels de la maroquinerie voient leur chiffre d'affaires continuer de progresser début 2023 mais dans une moindre mesure. Les ventes en valeur s'établissent à +2% au premier trimestre 2023 par rapport à la même période de l'année 2022. Cette croissance résulte uniquement de la hausse des tarifs et donc du panier moyen, la fréquentation étant atone en ce début d'année. La tendance annuelle continue de progresser à un rythme soutenu, s'établissant au-delà de +4% à l'issue de l'hiver.

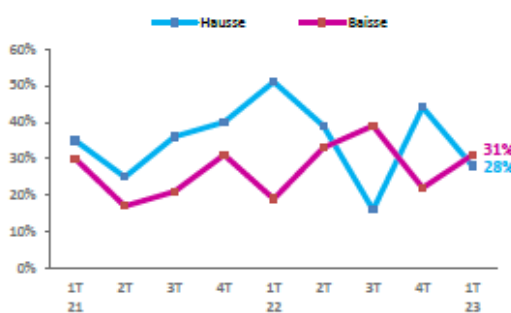
L'activité de la maroquinerie pourrait être plus stagnante lors du printemps. En effet, les professionnels comptant sur une amélioration de leur chiffre d'affaires à court terme sont à peine plus nombreux que ceux prévoyant une détérioration.

Malgré la stabilisation attendue, les intentions de recrutement sont en hausse : 22,5% des entreprises projettent d'embaucher au printemps.

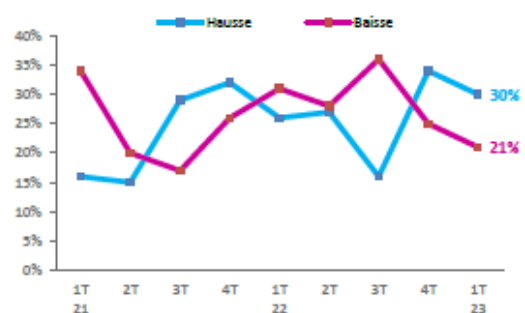
Évolution du chiffre d'affaires (Fig.21)



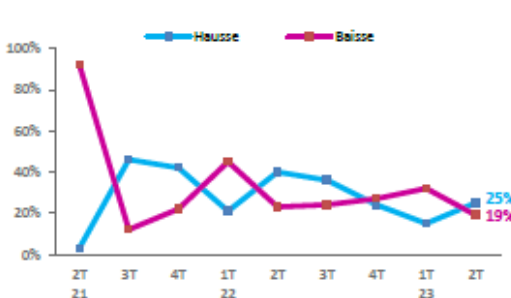
Fréquentation (Fig.22)



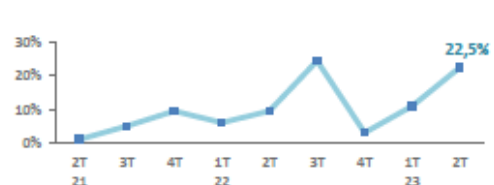
Panier moyen (Fig.23)



Anticipations d'activité (Fig.24)



Intentions de recrutement (Fig.25)



Détail

| Remplacement des effectifs | Accroissement des effectifs | Total (% d'entreprises) |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 13,5%                      | 11,5%                       | 22,5%                   |

<sup>(1)</sup> Tx évol. : évolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (en %)

<sup>(2)</sup> Tendance : évolution des quatre derniers trimestres par rapport à la même période de l'année précédente (en %)

## b) Baromètre 2ème Trimestre 2023

# MAROQUINERIE

Sources : CDNA / XERFI-Spécific

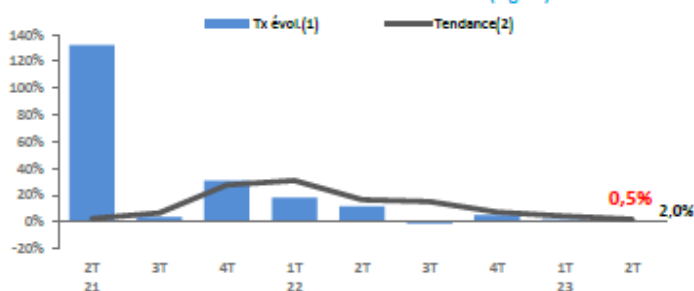
### Un ralentissement confirmé

Loin des belles performances enregistrées en fin d'année 2022, les professionnels de la maroquinerie voient la croissance de leur chiffre d'affaires poursuivre son ralentissement au deuxième trimestre 2023, l'indicateur progressant de seulement +0,5% à un an d'intervalle. Comme au trimestre précédent, cette hausse résulte uniquement de la hausse des tarifs et donc du panier moyen, la fréquentation s'inscrivant quant à elle en baisse. La tendance annuelle s'en trouve naturellement affectée, et s'établit à +2% à l'issue du mois de juin.

Les chefs d'entreprise sont assez mitigés concernant l'évolution de leur activité à court terme, étant à peine plus nombreux à compter sur une amélioration (21%) plutôt que sur une détérioration (16%).

Les projets d'embauches restent pour leur part à l'identique, avec toujours 9% des entreprises prévoyant d'effectuer un recrutement d'ici la fin septembre.

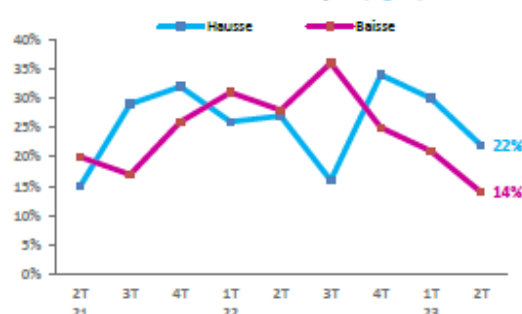
Évolution du chiffre d'affaires (Fig.21)



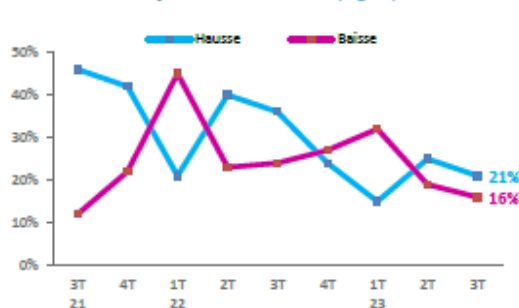
Fréquentation (Fig.22)



Panier moyen (Fig.23)



Anticipations d'activité (Fig.24)



Intentions de recrutement (Fig.25)



Détail

| Remplacement des effectifs | Accroissement des effectifs | Total (% d'entreprises) |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 5,0%                       | 6,5%                        | 9,0%                    |

(1) Tx évol. : évolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (en %)

(2) Tendance : évolution des quatre derniers trimestres par rapport à la même période de l'année précédente (en %)

## c) Baromètre 3<sup>ème</sup> Trimestre 2023

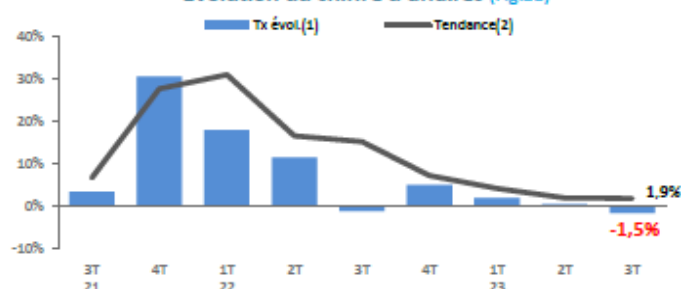
# MAROQUINERIE

Sources : CDNA / XERFI-Spécific

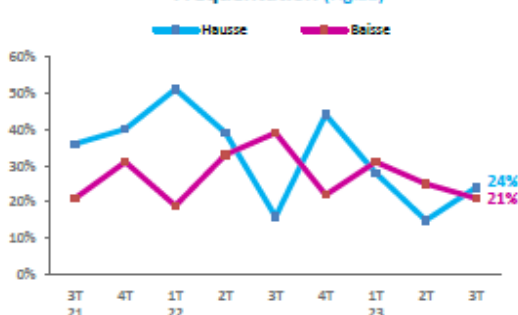
### Une activité en berne au 3<sup>ème</sup> trimestre

En net ralentissement depuis le début de l'année, l'activité des professionnels de la maroquinerie a fini par reculer sur ce trimestre (-1,5% à un an d'intervalle), pénalisée par une baisse du panier moyen. Cette contre-performance s'explique par les tensions persistantes sur le budget des ménages. De nombreux opérateurs se positionnent sur les segments d'entrée et de milieu de gamme, plus sensibles aux arbitrages de consommation. De plus, les distributeurs spécialisés font face à la concurrence accrue des circuits non spécialisés comme les détaillants de prêt-à-porter ou de chaussures, les *pure-players* ou encore les spécialistes de l'occasion. Pour autant, les anticipations d'activité sont très favorables sur la fin d'année : 40% des commerçants anticipant une hausse de leur chiffre d'affaires. Rappelons que l'activité des maroquiniers est très saisonnière, avec traditionnellement des pics aux périodes de fêtes (Noël, fête des mères et fête des pères). Les projets d'embauches s'inscrivent pour leur part en léger recul : 5% des entreprises prévoyant d'effectuer un recrutement d'ici la fin d'année, contre 9% à la fin juin.

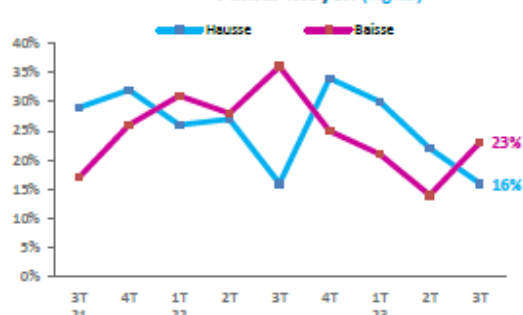
Évolution du chiffre d'affaires (Fig.21)



Fréquentation (Fig.22)



Panier moyen (Fig.23)



Anticipations d'activité (Fig.24)



Intentions de recrutement (Fig.25)



Détail

| Remplacement des effectifs | Accroissement des effectifs | Total (% d'entreprises) |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 2,5%                       | 4,0%                        | 5,0%                    |

<sup>(1)</sup> Tx évol. : évolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (en %)

<sup>(2)</sup> Tendance : évolution des quatre derniers trimestres par rapport à la même période de l'année précédente (en %)

## d) Baromètre 4<sup>ème</sup> Trimestre 2023

# MAROQUINERIE

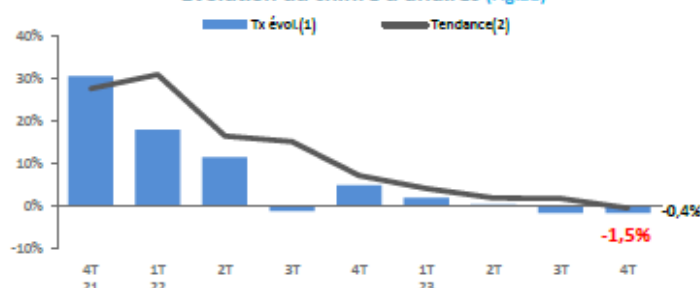
Sources : CDNA / XERFI-Spécific

### Fin d'année maussade

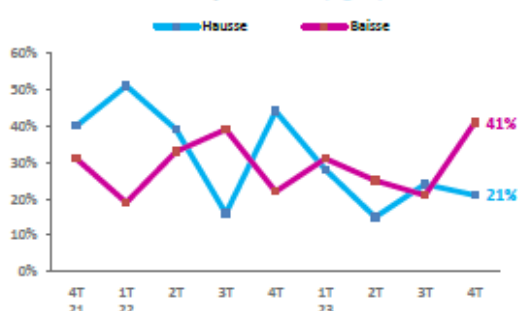
Avec un pouvoir d'achat attaqué par l'inflation en 2023, les consommateurs se sont montrés particulièrement attentifs à leurs dépenses en cette période de fêtes de fin d'année. Le panier moyen des clients des maroquineriers s'est franchement réduit et la fréquentation est en berne : les distributeurs spécialisés font face à la concurrence accrue des circuits non spécialisés. Ainsi, le chiffre d'affaires de la maroquinerie fléchit de -1,5% entre le quatrième trimestre 2022 et le quatrième trimestre 2023, ce qui provoque le fléchissement de la tendance annuelle : l'année 2023 s'achève en très légère baisse (-0,4%).

Ces tensions pourraient persister en début d'année 2024 : plus d'un tiers des responsables interrogés craignent une détérioration de leur activité au cours des prochains mois alors que moins d'un sur dix envisage une reprise. Les projets d'embauche demeurent modérés avec 9% des entreprises prévoyant d'effectuer un recrutement lors du premier trimestre 2024.

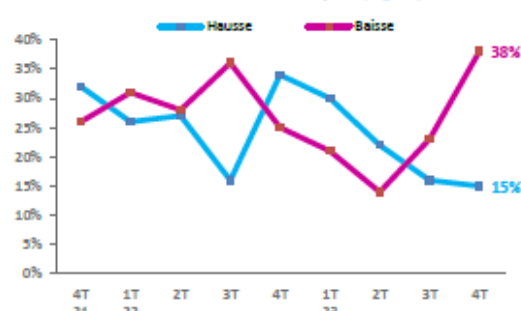
Évolution du chiffre d'affaires (Fig.21)



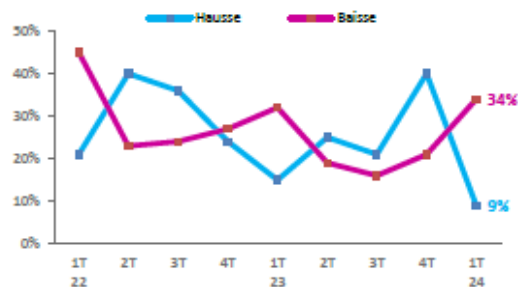
Fréquentation (Fig.22)



Panier moyen (Fig.23)



Anticipations d'activité (Fig.24)



Intentions de recrutement (Fig.25)



Détail

| Remplacement des effectifs | Accroissement des effectifs | Total (% d'entreprises) |
|----------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| 6,5%                       | 7,5%                        | 9,0%                    |

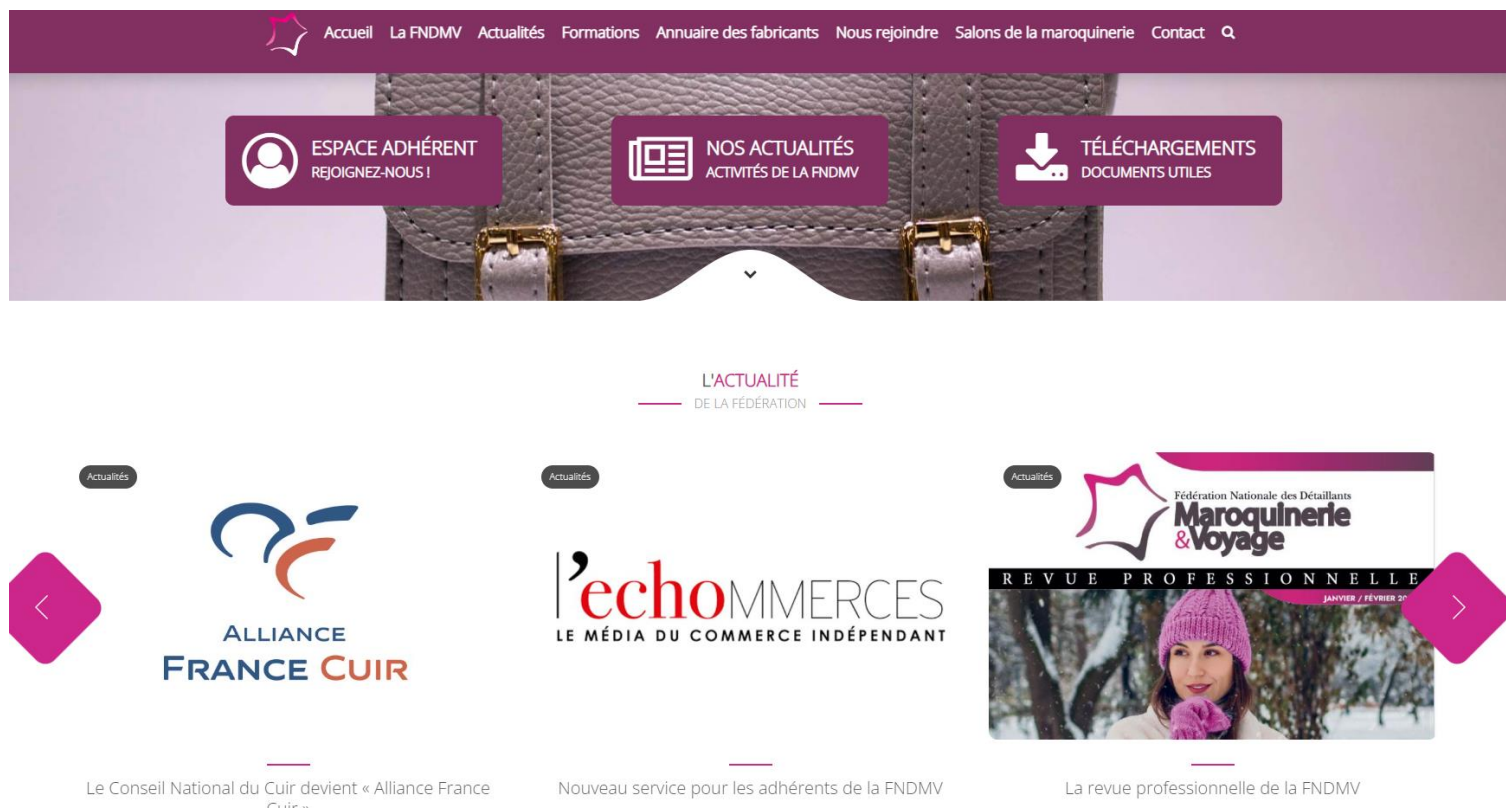
<sup>(1)</sup> Tx évol. : évolution du trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente (en %)

<sup>(2)</sup> Tendance : évolution des quatre derniers trimestres par rapport à la même période de l'année précédente (en %)

# III. Actions et représentation de la profession

## LE SITE INTERNET

L'année 2023 a été marquée par la refonte du site internet FNDMV



Ce nouveau site se veut plus moderne et s'est doté d'un **annuaire des fabricants** permettant aux maroquinières d'être mis en relation rapidement avec le service BtoB des marques

La grande nouveauté du site est que les adhérents ont un **espace adhérent** leur permettant de télécharger :

- Les différents Kit de communication
- Un dossier complet afin de mener les entretiens professionnels des salariés
- Différents Guides pratiques
- Des documents téléchargeables, tels que la convention collective des commerces de détail non alimentaires, différentes études...
- Différents modèles afin d'avoir des éléments clefs en main : modèle de CDI / CDD, modèle de règlement intérieur, modèle de registre RGPD...



|   |
|---|
| Modèle de contrat à durée déterminée multi-remplacement <a href="#">Adhèrent uniquement</a>                           |
| Modèle de demande de renouvellement par le locataire d'un bail commercial <a href="#">Adhèrent uniquement</a>         |
| Modèle : note d'information ou installation d'un système de vidéosurveillance <a href="#">Adhèrent uniquement</a>     |
| Modèle Prime de Partage de Valeur <a href="#">Adhèrent uniquement</a>   |
| Rupture de la période d'essai par l'employeur <a href="#">Adhèrent uniquement</a>                                     |
| Réponse à une demande de congé sabbatique <a href="#">Adhèrent uniquement</a>   |
| Réponse à la décision d'un salarié de partir à la retraite <a href="#">Adhèrent uniquement</a>                        |
| Registre RGPD - Traitement simplifié <a href="#">Adhèrent uniquement</a>  |
| Prolongation de la période d'essai en cas de suspension du contrat de travail <a href="#">Adhèrent uniquement</a>     |
| Notification d'un licenciement pour motif disciplinaire <a href="#">Adhèrent uniquement</a>                           |
| Notification d'un licenciement pour faute grave ou faute lourde <a href="#">Adhèrent uniquement</a>                   |
| Notification d'un licenciement pour absence prolongée d'un salarié malade <a href="#">Adhèrent uniquement</a>         |
| Note de service sur l'ordre des départs en CP <a href="#">Adhèrent uniquement</a>                                     |
| Modèle Règlement intérieur <a href="#">Adhèrent uniquement</a>  |
| Modèle CDI <a href="#">Adhèrent uniquement</a>  |
| Modèle Avertissement <a href="#">Adhèrent uniquement</a>  |
| Mise à la retraite avant 70 ans demande des intentions du salarié par l'employeur <a href="#">Adhèrent uniquement</a> |

## LES GUIDES PRATIQUES

Tout au long de l'année la FNDMV a informé ses adhérents sur différents sujets à travers des mails mais également des guides pratiques. Cette année les adhérents ont été informés des sujets suivants :

- Guide pratique sur le travail du dimanche ;
- Guide pratique sur la refonte de la Convention Collective du Commerce de Détail non Alimentaire (CDNA) permettant de faire le point sur les changements qui vont avoir un impact sur votre entreprise et vos salariés ;
- Guide pratique sur la fin de l'impression systématique du ticket de caisse ;
- Guide pratique sur la facturation électronique ;
- Guide pratique sur les obligations lors de l'installation d'un système de vidéosurveillance ;
- Guide pratique sur le renouvellement du bail commercial

## LE GUIDE SECTORIEL POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES MAROQUINERIES DE DETAIL

La FNDMV est très fière de présenter son guide sectoriel pour la Transition écologique des détaillants en maroquinerie et articles de voyage et d'avoir obtenu le logo France Nation Verte.

L'année dernière, la Direction Générale des Entreprises a lancé un appel à projets visant à fournir, pour chaque métier et secteur d'activité, un guide clefs en main permettant au chef d'entreprise de pouvoir s'engager dans la transition écologique de manière simple et rapide. Le guide met en avant notamment les gestes et les investissements les plus rentables et ceux ayant le plus d'impact selon la filière ou le métier.

Ce guide a pour objectif d'aider à comprendre les enjeux de la transition écologique et à mettre en place des actions concrètes, que ce soit en matière d'économie d'eau, d'énergie ou de gestion des déchets...

De plus, ce guide identifie les aides financières, les accompagnements et les contacts utiles qui peuvent aider les entreprises à faire leur transition.



### Guide sectoriel pour la transition écologique des maroquineries de détail



Fédération Nationale des Détaillants en Maroquinerie et articles de Voyage  
45 rue des Petites Écuries 75010 Paris



## MISE EN PLACE DE WEBINAIRES

La FNDMV a organisé 2 webinaires en 2023 :

### a) Renouvellement du bail commercial

Suite au guide pratique sur ce même thème, il a été proposé le 25 septembre un webinaire afin de mettre en garde sur les dangers du renouvellement au terme des 9 ans.

**WEBINAIRE**  
**RENOUVELER SON BAIL COMMERCIAL**  
par Maître Van Daele

La problématique du renouvellement du bail commercial n'est pas à prendre à la légère surtout lorsque vous arrivez au terme des 9 ans.

Grâce à ce webinaire, le renouvellement de bail n'aura plus aucun secret pour vous !

**INSCRIVEZ-VOUS**

**LUNDI 25 SEPTEMBRE À 10H00**

Webinaire réservé aux adhérents de la FNDMV

Logo: Maroquinerie & Voyage

### b) L'épargne salariale

Notre branche des Commerces de Détail Non Alimentaires (CDNA) a organisé un webinaire le lundi 27 novembre 2023 sur le thème de l'Épargne Salariale. Cela a permis de mettre ces informations en perspective avec le régime d'intéressement mis en place par l'accord du 10 juin 2021 dans la branche des commerces de détail non alimentaires (IDCC 1517)

malakoff humanis  
CDNA

TOUT SAVOIR A PROPOS DE L'EPARGNE SALARIALE

WEBINAIRE – LUNDI 27 NOVEMBRE 2023 – 10H00-11H00 OU 13H00-14H00

Présentation de votre dispositif Epargne Salariale par Valérie Pittiou de EPSSENS & Toufik Latrèche de MALAKOFF HUMANIS

Nous sommes heureux de vous convier à ce webinaire qui se tiendra par zoom.

En cliquant sur le lien suivant, vous pourrez vous connecter : <https://us02web.zoom.us/j/9918749150>

ID de réunion : 991 874 9150

Une seule touche sur l'appareil mobile : +331 703 72 246\_39 18 14 91 50# France — +331 703 79 729\_39 18 14 91 50# France

**PROGRAMME**

- 1) Rappel du fonctionnement du dispositif d'Epargne Salariale
- 2) Focus sur votre accord d'intéressement Branche
- 3) Comment mettre en place dans votre entreprise le dispositif

INSCRIPTION

Association de Médecins Assurés de l'Ordre (AMAO), Association de groupe Malakoff Humanis (AGMH) et la Fédération des IDCC en la Région de Île de France (FIDF) - 21, rue Laffitte, 75009 Paris Cedex 09 - SIREN 544 551 132 - APE 8411Z (Association) (SIREN) (SIREN) (SIREN)

## JOURNEE DE FORMATION

Cette année la FNDMV a proposé une formation merchandising à ses adhérents avec 2 sessions l'une à Paris et l'autre à Lyon.

Cette formation, animée par Morgane Cordillot, a permis aux participants de comprendre le parcours client dans un magasin, de comprendre et d'appliquer la règle de merchandising, et de donner des astuces pour valoriser l'offre, séduire les clients...

Après la partie théorique, place à la pratique. Les participants qui étaient venus avec des photos de leurs vitrines et linéaires, ont pu analyser leur propre magasin avec la bienveillance de Morgane et sont repartis avec une multitude de changement à mettre en application.



## PARTICIPATION AU SALON REGIONAL DE LYON

La FNDMV était présente sur le salon de la maroquinerie à Lyon.

L'équipe était venue en force avec la présence de Sophie Brenot, Présidente, Alexandra Le Creff, Vice-présidente et Nathalie Guidé, déléguée générale.

Le salon a permis d'aller à la rencontre des adhérents et non adhérents et de mettre en avant les actions de la FNDMV



## MUTUALISATION DES SACS D'EMBALLAGE

Pour faire face à la hausse des tarifs, la FNDMV a décidé de proposer aux adhérents la mutualisation d'un sac d'emballage.

La FNDMV a dans un premier temps envoyé à l'ensemble des adhérents 50 sacs #Jaimemonmaroquinier avec les particularités suivantes :

Kraft blanc lisse 100GR pure pte FSC

Dimension 35 +14 x 40

Impression 1 couleur recto/verso -30% encrage

Poignée papier torsadée blanche

Le tarif dépendait bien évidemment du nombre de commande.

La mutualisation a été lancée fin d'année avec 19 commandes et 13 000 sacs.



*Logo réalisé en interne*

## LANCEMENT DE L'APPLICATION CUIR GENIUS

Le développement durable et la consommation responsable sont devenus des éléments essentiels pour le consommateur.

Parce que vous êtes au contact des consommateurs, vos équipes et vous devez être en capacité de répondre et d'informer vos clients au quotidien.

Le Conseil National du Cuir et ses organisations professionnelles, dont fait partie la Fédération Nationale des Détaillants en Maroquinerie et articles de Voyage, proposent gratuitement un nouvel outil de sensibilisation et d'information à destination de vos équipes.

Ludique, ce programme permet de tout savoir sur le cuir, de décrypter les idées reçues et de répondre aux questions, des plus basiques, aux plus folles.

"Le meilleur moyen d'apprendre, c'est de s'amuser"

Cuir Genius est né : un quiz interactif pour développer ses connaissances sur la matière, la filière qui la compose et les enjeux écologiques autour du cuir.

Quoi de mieux qu'une Web App, un outil évolutif qui permet un accès rapide et facile depuis tout appareil avec une connexion à Internet.

# Êtes-vous incuirable ?

Le cuir est exceptionnel, riche d'histoires, durable, aux caractéristiques bien souvent insoupçonnées. Avec Cuir Genius, vous serez incollable !

## Cuir Genius

Le quiz pour tout connaître sur le cuir.

Un jeu 100 % gratuit  
sans téléchargement



De nombreux lots  
à gagner tous les mois



Des fiches pratiques  
pour briller en société



[www.cuirgenius.fr](http://www.cuirgenius.fr)

## DENONCIATION DE LA PRATIQUE DE LA GESTION DU SAV DE CABAIA

La marque a changé ses conditions en ôtant au détaillant la gestion du SAV. Cette nouvelle pratique étant très dommageable, la FNDMV a donné la possibilité à ses adhérents de faire parvenir un courrier à la marque afin de dénoncer ces nouvelles modalités.

SAS VALTEX  
Monsieur Bastien VALENSI  
Président  
7 Cité Paradis  
75010 Paris

A..., le... 2023

Courrier en recommandé avec AR n° : .....

Monsieur le Président,

Je suis distributeur de produits de la marque CABAIA depuis déjà plusieurs années. (le cas échéant mettre la date de votre 1<sup>ère</sup> commande)

Les liens tissés avec une clientèle fidèle m'ont permis de leur faire découvrir et apprécier vos sacs et accessoires et, ainsi de participer, à ma mesure, au succès de vos produits.

Ceci n'a été possible qu'en raison de la confiance que m'accordent mes clients. Cette relation de confiance est tout particulièrement éprouvée en cas de dommages aux articles vendus entrant dans le cadre de la garantie légale.

Mes clients apprécient alors de pouvoir s'adresser à une personne physique pour exposer leur difficulté, demander conseil et obtenir, le cas échéant, la réparation ou le remplacement du produit défectueux.

Ce contact est, également, essentiel pour mon activité de commerce de proximité. Il me permet de renforcer la confiance de mes clients, car ils se sentent accompagnés et écoutés.

Or, votre société a depuis peu décidé de changer les modalités d'action de ce service.

Désormais, les clients qui souhaitent actionner la garantie légale doivent se rendre sur votre site Internet, ce qui n'est pas aisé pour tous les clients.

En vous chargeant de la gestion de cette garantie, vous leur adressez un avoir à utiliser sur votre site.

Ces nouvelles pratiques sont moins pertinentes tant pour mes clients que pour, moi, distributeur de produits CABAIA, car :

- les clients préfèrent généralement obtenir la restitution de leur sac en bon état plutôt que de se voir octroyer un avoir dont ils n'ont pas nécessairement l'usage et qui n'est utilisable que sur votre site internet ;
- ils ont l'impression que je les délaisse, lorsque, se présentant en boutique, je dois leur expliquer que je ne peux pas reprendre leur sac et qu'ils doivent s'adresser directement à VALTEX, société qu'ils ne connaissent pas. Ceci leur donne l'impression que je n'assume pas les produits que je vends ;
- elles me privent de la connaissance nécessaire de la qualité du SAV CABAIA ;
- elles ne me permettent pas de satisfaire pleinement aux exigences légales, lesquelles font peser la garantie de conformité sur le vendeur et non pas sur le fabricant (C. ~~consom.~~, art L217-3).

Aussi, je vous adresse la présente afin que, pour les produits vendus dans un magasin physique agréé, VALTEX revienne aux modalités de gestion antérieures du SAV, à savoir l'envoi des photos des produits ainsi que du défaut au SAV pour échange ou édition d'un avoir à utiliser par le client dans ma boutique.

Dans l'attente de votre réponse et en souhaitant vivement pouvoir continuer à travailler avec votre entreprise, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la meilleure.

## UN ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRISES TOUCHÉES PAR LES ÉMEUTES

Lors des émeutes qui ont touché notre pays, la FNDMV a été aux côtés de ces ressortissants touchés. Une réunion avec Bruno Lemaire et Olivia Grégoire a eu lieu, grâce à la CDF, afin de faire l'état des lieux et les actions à mettre en place afin de soutenir les entreprises impactées par ces émeutes. Nous avons accompagné individuellement les maroquineriers touchés et communiqué sur les aides prévues.

## MAINTIEN DE NOTRE CODE NAF 47.72B

L'Europe a entamé une révision des codes NACE, l'INSEE afin de se mettre en adéquation a révisé à son tour les codes NAF, menaçant la disparition de notre code 47.72B. Les critères de maintien prenaient en compte des critères de nombre d'entreprises, de salariés et de CA. La FNDMV a monté un dossier et a réussi à conserver la spécificité de la maroquinerie ce qui permet de se différencier des commerces de détail de la chaussure.

## DELAIS DE PAIEMENT

La Commission européenne a présenté le 12 septembre 2023 une nouvelle proposition de règlement visant à lutter contre les retards de paiement entre entreprises, remplaçant une ancienne directive européenne qui est aujourd'hui jugée « inefficace ». Cette mesure fait partie du paquet d'allègement pour les PME qui avait été annoncé dans le discours d'Ursula von der Leyen sur l'état de l'Union en 2022.

### Cadre français actuel

En France, avec la transposition des textes européens, les délais de paiement sont encadrés par les articles L441-10 et suivants du Code de commerce qui précisent, par catégorie de produits ou de services, les délais de paiement maximum applicables. Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours après la date d'émission de la facture.

Cependant, **des dérogations sectorielles existent** et permettent d'allonger les délais de paiement. Ces rares exceptions concernent des cas très limités (équipements de sports d'hiver, jouet, horlogerie, **cuir** et matériels d'agro-équipement), dont l'activité a été jugée incompatible avec l'application du droit commun des délais de paiement. Ces cinq secteurs économiques, identifiés par leur très forte saisonnalité des ventes, bénéficient, la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, de dérogations au régime général sur les délais de paiement.

Nous sommes concernés de ces dérogations : Cinquante-quatre jours fins de mois après la date d'émission de la **facture dans le secteur de la filière du cuir, pour les ventes entre les fournisseurs et les distributeurs spécialisés** ;


**Ce sujet est prioritaire pour la FNDMV, il sera le cheval de bataille sur 2024.**

## VISIBILITE DE LA FNDMV DANS LES MEDIAS

Madame Le Creff, Vice-Présidente a été contactée le 6 mai par l'AFP afin de rédiger un papier sur le rebond du bagage. Suite à ce papier elle a été contactée par M6 pour faire un reportage dans le journal télé du 19.45, d'autres maroquineries ont été également interrogés. Puis, elle a été de nouveau interviewée par RTL sur le même sujet pour les informations matinales. Le reportage a été diffusé le 17 mai.

## CALENDRIER EDITORIAL DE NOËL

Une des périodes les plus importantes pour vos commerces est la période de fin d'année. C'est pourquoi, nous avons préparé un planning éditorial pour vos réseaux sociaux. Ce planning donne des idées afin d'accroître la visibilité sur les réseaux sociaux pendant tout le mois de décembre.

|  <b>Calendrier éditorial du mois de décembre pour vos réseaux sociaux</b> |  |   |   |
|---|--|---|---|
| DATE DE PUBLICATION   | TITRE  | TYPE DE CONTENU                                     | MOTS-CLÉS   |
| <b>Novembre</b>   |  |   |   |
| jeudi 30 novembre 2023  | Demain nous entrons dans le mois le plus féérique de l'année. Pour cette occasion, on vous a préparé un calendrier de l'avent avec pleins d'idées de cadeaux ! Rendez-vous demain! | Photos  | #noël   |
| <b>Décembre</b>   |  |   |   |
| vendredi 1 décembre 2023  | Calendrier de l'avent : 1er décembre. Découvrons notre 1ère idée de cadeau   | Photos / vidéos                                     | #IdéesCadeaux #ShoppingDeNoël #CadeauHomme #Noël #Maroquinerie #CadeauFemme #Noël #Maroquinerie #jaimemonmaroquinier  |
|   | Bonjour Décembre ! Le compte à rebours commence. Nous sommes prêts à vous accueillir et vous conseiller pour vos achats de Noël  | vidéos ,photos de l'équipe ,visuel créer dans canva | #Noël   |
|   | Post Fédération/ Tout ce dont vous avez besoin se trouve chez votre maroquinier  | photo à publier à 18h                               | #bagage #petitemaroquinerie #JaiMeMonMaroquinier #JaiMeMonCommerce #accessoires #leatherbag #beautifulbag #mybag #elegance #soutienauxcommerçants #petitscommerces #shopping #cuir #leather #sacencuir #accessoiresdemode #maroquineriefraçaise #maroquinerie |
| samedi 2 décembre 2023  | Venez découvrir notre vitrine de Noël  | Photo de votre vitrine                              | #IdéesCadeaux #ShoppingDeNoël #CadeauHomme #Noël #Maroquinerie #CadeauFemme #Noël #Maroquinerie #jaimemonmaroquinier #vitrinedenoël #vitrine  |
|   | Calendrier de l'avent : 2 décembre. À la découverte des idées de cadeau  | Photos / vidéos                                     | #IdéesCadeaux #ShoppingDeNoël #CadeauHomme #Noël #Maroquinerie #CadeauFemme #Noël #Maroquinerie #jaimemonmaroquinier  |
| dimanche 3 décembre 2023  | Nous sommes ouverts !  | Post avec les heures d'ouverture                    | #IdéesCadeaux #ShoppingDeNoël #CadeauHomme #Noël #Maroquinerie #CadeauFemme #Noël #Maroquinerie #jaimemonmaroquinier  |
|   | Calendrier de l'avent : 3 décembre. À la découverte des idées de cadeau  | Photos / vidéos                                     | #IdéesCadeaux #ShoppingDeNoël #CadeauHomme #Noël #Maroquinerie #CadeauFemme #Noël #Maroquinerie #jaimemonmaroquinier  |
| lundi 4 décembre 2023   | Calendrier de l'avent : 4 décembre. À la découverte des idées de cadeau  | Photos / vidéos                                     | #IdéesCadeaux #ShoppingDeNoël #CadeauHomme #Noël #Maroquinerie #CadeauFemme #Noël #Maroquinerie #jaimemonmaroquinier  |
| mardi 5 décembre 2023   | Calendrier de l'avent : 5 décembre. À la découverte des idées de cadeau  | Photos / vidéos                                     | #IdéesCadeaux #ShoppingDeNoël #CadeauHomme #Noël #Maroquinerie #CadeauFemme #Noël #Maroquinerie #jaimemonmaroquinier  |
| mercredi 6 décembre 2023  | Calendrier de l'avent : 6 décembre. À la découverte des idées de cadeau  | Photos / vidéos                                     | #IdéesCadeaux #ShoppingDeNoël #CadeauHomme #Noël #Maroquinerie #CadeauFemme #Noël #Maroquinerie #jaimemonmaroquinier  |

# IV. Promotion de la profession

## LES KITS PLV

Tout au long de l'année les adhérents Prémium et Platinum reçoivent de la PLV pour les différents temps forts de l'année. L'ensemble des adhérents disposent des visuels en Jpeg pour les réseaux sociaux :



SOLDES D'ÉTÉ

*C'est le moment d'en profiter !*

Maroquinerie & Voyage

JOYEUSES FÊTES

Derrière un sac il y a souvent une belle histoire...

Maroquinerie & Voyage

UNE CAMPAGNE DE NOËL AVEC LE #JAIMEMOMAROQUINIER

N B M  
 Z A W  
 U S R E  
 S H V S N  
 V A L I S E A  
 D C L R Y G Q  
 B S A C A M A I N  
 S V D N S A N T A  
 B I F O M T G A N T S  
 V X C S R S T S A S V

*Tout ce dont vous avez besoin se trouve chez votre maroquinier*

'M  
Maroquinerie & Voyage

Visuel réalisé en interne

## REMISE DES PRIX DU CONCOURS NATIONAL DES VITRINES DE NOËL



**1<sup>er</sup> Prix**  
Maroquinerie Marco Polo  
Moulin



**2<sup>ème</sup> Prix**  
Magasin Le Jeanteur  
Charleville-Mézières

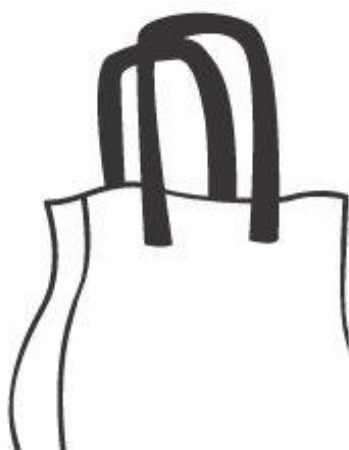


**3<sup>ème</sup> Prix**  
Maroquinerie Gandy  
Grenoble

## DES TOTE BAGS POUR LES CLIENTS

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, les adhérents ont reçu 50 totes bags #jaimemonmaroquinier à offrir à leurs clients

# L'AFFAIRE EST DANS LE SAC



#JAIMEMONMAROQUINIER

*Visuel réalisé en interne*

## LES RESEAUX SOCIAUX DE LA FNDMV

- Compte LinkedIn : Création en mars 2023 :
- Compte Facebook : Création 2018
- Compte Instagram : Création 2022

## a) Les campagnes digitales : Le Saviez-vous ?

### CONCERNANT LES ARTICLES EN CUIR LES FRANÇAIS ACHÈTENT À

**33%** des chaussures  
**23%** de la maroquinerie  
**18%** des vêtements  
**13%** du mobilier  
**13%** des gants



Source : Etude de la perception et des usages du Cuir par les Français - Happydemics - CNC 2021



**48%**  
DES FRANÇAIS  
DÉCLARENT  
ACHETER  
DES PRODUITS  
EN CUIR



Source : Etude de la perception et des usages du Cuir par les Français - Happydemics - CNC 2021



### PRINCIPAUX CRITÈRES QUI MOTIVENT L'ACHAT DE VÊTEMENTS OU ACCESSOIRES DE MODE

**24%** le prix  
**19%** le confort  
**16%** le style



Source : Etude de la perception et des usages du Cuir par les Français - Happydemics - CNC 2021



## Comment bichonner son sac en cuir ?

1 Imperméabiliser son sac en cuir - sauf pour le cuir verni - est un réflexe à adopter dès son acquisition

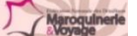
2 Tout nettoyage de base repose sur un simple dépoussiérage avec un chiffon propre et doux

3 Si le cuir est sali, on passe, sans frotter, un chiffon imbibé d'eau savonneuse

4 **JAMAIS** d'immersion, de produits abrasifs, de cirage.  
Ne pas gratter la tâche

5 En cas de doute, demandez conseil à votre maroquinier

*Prenez soin de votre sac en cuir*



### LES FRANÇAIS TROUVENT À :

**73%**  
QUE LE CUIR  
EST DURABLE

**64%**  
QUE LE CUIR  
EST SOLIDE

**63%**  
DES FRANÇAIS  
ACHÈTENT DU CUIR  
EN PENSANT POUVOIR  
LE GARDER  
LONGTEMPS

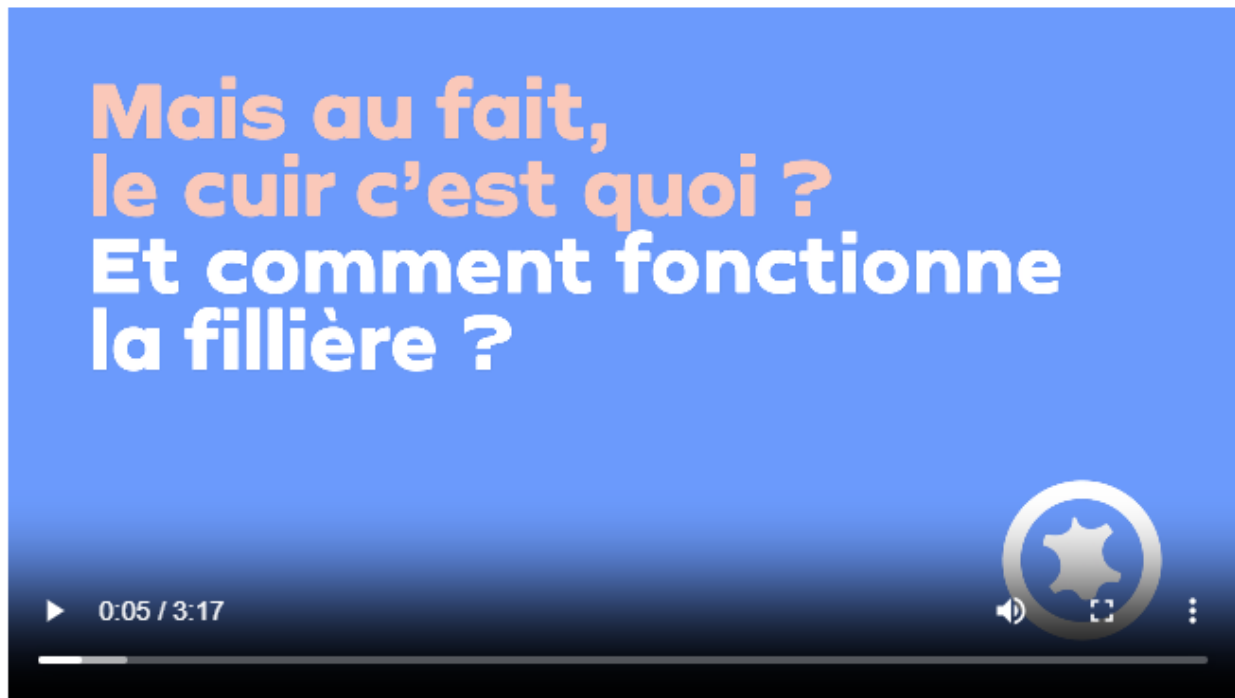
Source : Etude de la perception et des usages du Cuir par les Français - Happydemics - CNC 2021



Visuels réalisés en interne

## b) Les Campagnes vidéo AFCuir

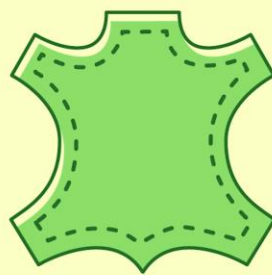
Mais au fait, le cuir, c'est quoi ? Et comment fonctionne la filière ?



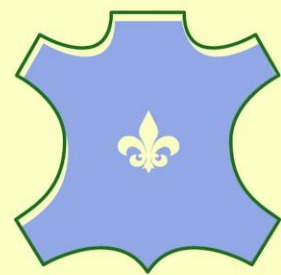
### LA MATIÈRE CUIR



**Ancestrale**



**Naturelle**



**Noble**

Il est utilisé depuis des millénaires et s'intègre dans de nombreux objets du quotidien.

Le cuir est une matière noble et résistante. Mais jusqu'à quel point ?



c) Vidéo promotion des métiers maroquinerie



## V. Branche du Commerce de détail non alimentaire

### ACCORDS DE BRANCHE CONCLUS EN 2023

Neuf accords et avenants ont été conclus dans la branche en 2023 :

#### **1° Avenant n° 2 du 4 avril 2023 à l'accord du 4 février 2020 relatif à la mise en œuvre de la Pro-A (IDCC 1517)**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

ÉTENDU par arrêté ministériel du 17 juillet 2023 publié au JORF du 21 juillet 2023. Entré en vigueur le 1er août 2023 pour une durée indéterminée.

L'avenant actualise la liste des certifications retenues par l'accord de branche du 4 février 2020 mettant en œuvre le dispositif de reconversion ou promotion par l'alternance (Pro-A) dans la branche. Il tient compte du remplacement des certifications dont l'enregistrement au RNCP est arrivé à échéance et ajoute de nouvelles certifications, considérant que les 4 familles de métiers stratégiques méritent d'être élargies

:

- pour les métiers de la vente, aux métiers du marketing et du développement commercial, ainsi qu'à la problématique QSE (qualité, sécurité, environnement) ;
- pour les métiers de la logistique, aux métiers des achats et à la problématique de la chaîne logistique durable.

#### **2° Avenant n° 12 du 4 avril 2023 relatif à la mise à jour de la convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires (IDCC 1517) portant révision du chapitre IX « Temps de travail »**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

ÉTENDU par arrêté ministériel du 22 septembre 2023 publié au JORF du 5 octobre 2023. Entré en vigueur le 6 octobre 2023 pour une durée indéterminée.

L'avenant vient préciser, conformément aux dispositions de l'article L. 3121-65 du code du travail, les catégories de salariés susceptibles de conclure une convention individuelle de forfait annuel en jours et ce, en l'absence d'un accord collectif de groupe, d'entreprise ou d'établissement sur le sujet qui, eu égard aux dispositions de l'article L. 2253-3 du code du travail, prévaudrait alors sur les dispositions conventionnelles.

#### **3° Avenant n° 13 du 4 avril 2023 relatif à la mise à jour de la convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires (IDCC n° 1517) portant révision de diverses dispositions**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

ÉTENDU par arrêté ministériel du 8 décembre 2023 publié au JORF du 15 décembre 2023. Entré en vigueur le 16 décembre 2023 pour une durée indéterminée.

L'avenant n° 13 vient mettre le texte de la convention collective nationale en conformité avec :

- les réserves et exclusions émises dans le cadre des arrêtés d'extension des 11 avenants antérieurs portant révision du texte de la convention collective nationale ;

- les appels à attention figurant dans les rapports adressés par le ministère du Travail à la sous-commission des conventions et accords de la Commission nationale de la négociation collective de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- les évolutions légales et réglementaires introduites par les lois n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation du droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture, et par leurs décrets d'application respectifs.

**4° Avenant n° 13 du 5 juin 2023 à la convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires (IDCC n° 1517) portant révision de la rémunération minimale**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

ÉTENDU par arrêté ministériel du 4 septembre 2023 publié au JORF du 4 octobre 2023. Entré en vigueur le 1er novembre 2023 pour une durée indéterminée.

| L'avenant fixe la nouvelle grille des salaires minima mensuels pour 151 h 67 dans la branche des commerces de détail non alimentaires (IDCC 1517). <b>Classification en vigueur (Chapitre XII)</b> | <b>Salaires minima mensuels pour 151 h 67</b> |
|--|---|
| <b>NIVEAU 1</b>  | 1 748 €                                       |
| <b>NIVEAU 2</b>  | 1 755 €                                       |
| <b>NIVEAU 3</b>  | 1 789 €                                       |
| <b>NIVEAU 4</b>  | 1 812 €                                       |
| <b>NIVEAU 5</b>  | 1 909 €                                       |
| <b>NIVEAU 6</b>  | 2 085 €                                       |
| <b>NIVEAU 7</b>  | 2 682 €                                       |
| <b>NIVEAU 8</b>  | 3 506 €                                       |
| <b>NIVEAU 9</b>  | 3 947 €                                       |

**5° Avenant n° 1 du 3 octobre 2023 à l'accord du 28 mars 2019 mettant en place un régime de prévoyance complémentaire dans la branche des commerces de détail non alimentaires (IDCC 1517)**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC – CGT.

AVIS RELATIF A L'EXTENSION publié au JORF du 10 décembre 2023. Conclu pour une durée indéterminée ; l'entrée en vigueur est prévue le 1er jour du mois qui suivra la publication de l'arrêté d'extension au JORF.

L'avenant fait évoluer la garantie « rente éducation » en la limitant désormais jusqu'au 30e anniversaire de l'enfant et en la conditionnant à la poursuite des études ou au fait d'être en formation professionnelle en alternance ou stagiaire de la formation professionnelle.

**6° Avenant n° 10 du 3 octobre 2023 à l'accord du 22 juin 2015 mettant en place un régime complémentaire santé dans la branche des commerces de détail non alimentaires (IDCC 1517)**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

AVIS RELATIF A L'EXTENSION publié au JORF du 18 novembre 2023. Conclu pour une durée indéterminée ; l'entrée en vigueur est prévue le 1er jour du mois qui suivra la publication de l'arrêté d'extension au JORF.

L'avenant vient améliorer les garanties du poste optique figurant en annexe 1 de l'accord du 22 juin 2015 mettant en place un régime complémentaire santé.

**7° Avenant n° 14 du 3 octobre 2023 relatif à la mise à jour de la convention collective nationale, portant révision de l'article 1 « Champ d'application » du chapitre I « Clauses générales »**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

AVIS RELATIF A L'EXTENSION publié au JORF du 18 novembre 2023. Conclu pour une durée indéterminée ; l'entrée en vigueur est prévue le 1er jour du mois qui suivra la publication de l'arrêté d'extension au JORF.

**8° Avenant n° 11 du 6 décembre 2023 à l'accord du 22 juin 2015 mettant un régime complémentaire de santé dans la branche des commerces de détail non alimentaires (IDCC n° 1517)**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

AVIS RELATIF A L'EXTENSION publié au JORF du 11 janvier 2024. Conclu pour une durée indéterminée ; l'entrée en vigueur est prévue le 1er jour du mois qui suivra la publication de l'arrêté d'extension au JORF.

L'avenant vient :

- mettre en conformité la rédaction avec la création par l'avenant n° 7 du 20 juillet 2020, d'un niveau de garantie (option 2) s'ajoutant à l'option 1 du régime optionnel facultatif ;
- rappeler la possibilité pour l'entreprise de rendre obligatoire pour tous les salariés ou pour une catégorie objective de salariés, un des deux niveaux de garanties du régime optionnel facultatif ;
- mettre à jour les références relatives au contrat responsable ;
- clarifier les garanties des ayants droit ;
- mettre en conformité avec la réglementation les dispositions relatives au maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail indemnisée et/ou rémunérée.

**9° Accord du 6 décembre 2023 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la branche des commerces de détail non alimentaires (IDCC n° 1517)**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

AVIS RELATIF A L'EXTENSION publié au JORF du 11 janvier 2024. Conclu pour une durée indéterminée ; l'entrée en vigueur est prévue le 1er jour du mois qui suivra la publication de l'arrêté d'extension au JORF.

L'accord porte sur les points suivants :

- 1° l'égalité lors des recrutements ;
- 2° l'égalité dans les parcours et les promotions professionnelles ;
- 3° l'égalité dans l'accès à la formation professionnelle ;
- 4° l'égalité dans les qualifications, les niveaux et les rémunérations ;
- 5° l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle ;

- 6° les mesures liées à la parentalité ;
- 7° la communication et la sensibilisation sur l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- 8° le refus de toute violence physique ou psychologique, harcèlement moral et/ou sexuel, agissements et outrages sexistes ;
- 9° calcul et publication de l'index égalité professionnelle, obligation de négociation des entreprises, plans d'action.

## AUTRES ACCORDS DE BRANCHE ENTRÉS EN VIGUEUR EN 2023

Six avenants conclus en 2022 sont entrés en vigueur en 2023 :

**1° Avenant n° 7 du 3 mai 2022 relatif à la mise à jour de la convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires (IDCC 1517), portant révision du chapitre VIII « Congés du salarié »**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

ÉTENDU par arrêté ministériel du 3 février 2023 publié au JORF du 17 février 2023. Entré en vigueur le 1er mars 2023 pour une durée indéterminée.

**2° Avenant n° 8 du 3 mai 2022 relatif à la mise à jour de la convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires (IDCC 1517), portant révision du chapitre IX « Travail à temps partiel »**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

ÉTENDU par arrêté ministériel du 3 février 2023 publié au JORF du 1er mars 2023. Entré en vigueur le 1er avril 2023 pour une durée indéterminée.

**3° Avenant n° 9 du 7 juillet 2022 relatif à la mise à jour de la convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires (IDCC 1517), portant révision du chapitre X « Emploi des travailleurs handicapés »**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

ÉTENDU par arrêté ministériel du 3 février 2023 publié au JORF du 11 février 2023. Entré en vigueur le 1er mars 2023 pour une durée indéterminée.

**4° Avenant n° 12 du 15 septembre 2022 à la convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires (IDCC n° 1517), portant revalorisation de la rémunération minimale**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

ÉTENDU par arrêté ministériel du 24 novembre 2022 publié au JORF du 10 décembre 2022. Entré en vigueur le 1er janvier 2023. Abrogé et remplacé par l'avenant n° 13 du 5 juin 2023, entré en vigueur le 1er novembre 2023.

**5° Avenant n° 10 du 6 octobre 2022 relatif à la mise à jour de la convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires (IDCC 1517), portant révision du chapitre XIII « Salaires minima – Prime d'ancienneté »**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

ÉTENDU par arrêté ministériel du 3 février 2023 publié au JORF du 11 février 2023. Entré en vigueur le 1er mars 2023 pour une durée indéterminée.

**6° Avenant n° 11 du 6 octobre 2022 relatif à la mise à jour de la convention collective nationale des commerces de détail non alimentaires (IDCC 1517), portant révision du chapitre XIV « Clauses diverses »**

SIGNATAIRES : CDNA – CFDT – CFTC.

ÉTENDU par arrêté ministériel du 3 février 2023 publié au JORF du 11 février 2023. Entré en vigueur le 1er mars 2023 pour une durée indéterminée.

## **FORMATION PROFESSIONNELLE**

Au cours de l'année 2023, les partenaires sociaux ont pris les décisions suivantes dans le cadre de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle (CPNEFP) et de la Section Paritaire Professionnelle (SPP) :

### **Alternance**

#### *Critères de prise en charge*

Il a été décidé lors de la SPP du 17 janvier 2023 de maintenir l'ensemble des critères de prise en charge 2022 :

- Formation Tuteur/Maître d'apprentissage : coûts pédagogiques à hauteur de 15 €/h dans la limite de 40 heures ;
- Exercice de la fonction tutorale (EFT) pour les contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage et contrats Pro-A : 80 € par salarié et par mois pendant 6 mois ;
- Abondement de la Pro-A au-delà du plafond de 3 000 €.

### **Plan de développement des compétences**

#### *Ventilation par dispositif*

La ventilation de l'enveloppe par dispositif a été fixée lors de la SPP du 17 janvier 2023 :

Click&Form : 400 000 € ;

Fonds Réservés Groupe (FRG) : 73 421 € ;

Compétences + : solde du budget Plan initial, soit 3 181 524 €.

La SPP du 6 mai 2023 a autorisé le transfert d'une somme de 200 000 € du budget Compétences + vers le budget Click&Form, afin de tenir compte de la forte consommation sur ce dernier dispositif.

#### *Critères de prise en charge*

Les plafonds de prise en charge des actions de formation dans le cadre de Compétences + (coûts pédagogiques au réel uniquement) ont été modifiés à deux reprises :

SPP du 17 janvier 2023 (baisse du budget Plan) :

- 2 000 € par entreprise et par an pour les entreprises de moins de 11 salariés,
- 2 800 € par entreprise et par an pour les entreprises de 11 à 49 salariés ;

SPP du 6 mai 2023 (forte consommation) :

- 1 800 € par entreprise et par an pour les entreprises de moins de 11 salariés,
- 2 500 € par entreprise et par an pour les entreprises de 11 à 49 salariés.

Le nombre maximal d'actions de formation prises en charge dans le cadre de Click&Form (coûts pédagogiques au réel uniquement) a été maintenu le 17 janvier 2023 à :

- 5 inscriptions par entreprise et par an pour les entreprises de moins de 11 salariés,
- 8 inscriptions par entreprise et par an pour les entreprises de 11 à 49 salariés.

Il a été abaissé lors de la SPP du 6 mai 2023 afin de tenir compte du fort rythme de consommation :

- 4 inscriptions par entreprise et par an pour les entreprises de moins de 11 salariés,
- 8 inscriptions par entreprise et par an pour les entreprises de 11 à 49 salariés.

## ÉPARGNE SALARIALE

Dans le cadre de l'accord de branche en date du 10 juin 2021 relatif à l'intéressement, une convention de référencement a été conclue en date du 1er septembre 2023 entre les partenaires sociaux de la branche (signataires : CDNA et CFTD) et EPSSENS.

Cette convention a pour objet de préciser les droits et obligations respectifs des signataires et plus particulièrement l'acceptation par EPSSENS (filiale spécialiste de l'épargne salariale du groupe MALAKOFF HUMANIS) de son référencement pour assurer les prestations prévues par l'accord de branche précité. Elle précise les modalités d'accompagnement des entreprises adhérentes ainsi que de leurs salariés dans la mise en place et la vie des dispositifs d'épargne salariale entourant le régime d'intéressement.

Le régime d'intéressement est adossé à deux catégories de plans : Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) et Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise Collectif (PERECO).

La Fédération s'est portée volontaire pour être pilote dans le déploiement de l'Épargne salariale su 2024

## ÉTUDES INTERBRANCHES

La branche a participé à 2 études interbranches en 2023 dans le cadre de l'Observatoire prospectif du commerce :

- Générations Z
- Nouvelles organisations du travail.

Les études sont disponibles sur le site [www.fndmv.org](http://www.fndmv.org) dans l'espace « documents téléchargeables »